

COLLECTIF INFO courte 2015 01 13

Chers amis,

Suite à de nombreux appels de certains d'entre vous, nous voulons apporter les précisions suivantes :

1 - L'appel à redevance 2015 par Euronat

Vous ne payez rien pour le moment. Vous avez le temps !

Un courrier modèle pour accompagner votre paiement de la redevance « normale » **dont le montant sera égal à celui de votre redevance de 2014 (et surtout pas celui de 2015 !)** vous sera transmis le moment venu sachant que nous avons jusqu'au 31/03 pour payer la redevance.

2 – Pour ceux qui avaient déjà rejoints l'assignation avant la diffusion de l'info collectif 25,

Il est **impératif** que vous **complétiez** le nouveau « *POUVOIR ASSIGNATION* » et que vous envoyez **l'original sous forme papier par courrier.**

Adresse : Francine Lagrange – 62 chemin de Dépée 33590 GRAYAN ET L'HÔPITAL

3 – Participation aux frais de justice du passé et de la procédure en cours (frais du dossier/ de justice, avocat,...)

Pour votre participation (pour ceux qui ne l'ont pas encore fait), merci de privilégier le virement bancaire indiqué : Crédit Agricole **BIC** AGRIFRPP833 **IBAN** FR76 1330 6000 4223 0621 4945 076

Sinon, le chèque doit être libellé au nom du Trésorier Armand PERONT et envoyé à son adresse :

Armand PERONT – 62 chemin de Dépée 33590 GRAYAN ET L'HÔPITAL

Bien cordialement

Francine LAGRANGE